



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les transactions effectuées par le vendeur, tant à l'export qu'en France. Toute commande entraîne de plein droit leur adhésion par le client, notwithstanding toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

Les offres de prix sont valables dans la limite des délais d'option qui, sauf stipulation contraire, est d'un mois à dater de la remise de l'offre.

Les renseignements portés sur les catalogues, notices, barèmes, ne sont donnés qu'à titre indicatif, le vendeur pouvant être amené à les modifier à tout moment et sans préavis.

## 1./ COMMANDE

Toute clause ou condition particulière d'achat figurant sur le bon de commande du client, qui serait en opposition avec les présentes conditions serait considérée comme nulle. Aucune addition, omission ou modification à l'une quelconque des dispositions des présentes conditions de vente ne liera le vendeur, sauf acceptation écrite de sa part.

Une commande n'est valable qu'après accusé de réception de la part du vendeur.

Tout changement notifié sur l'accusé de réception du vendeur sera considéré comme accepté par le client, sauf si celui-ci notifie par écrit au vendeur son opposition au changement dans un délai maximum de huit jours à dater de l'accusé de réception.

En cas de modification (désignation, quantité, ...) d'un ordre déjà reçu et confirmé par le vendeur, les conditions antérieurement accordées ne peuvent être reconduites sans l'accord préalable écrit du vendeur.

Aucune annulation de commande ne peut être acceptée sans l'accord écrit préalable du vendeur et l'indemnisation de tous frais déjà engagés.

Toute commande passée verbalement ou transmise par nos représentants ne nous engage qu'après confirmation écrite émanant de notre société.

Toute exigence spécifique devra être précisée sur chaque commande et fera l'objet d'une acceptation préalable. Des frais de traitement pourront être appliqués.

## 2./ PRIX

Les prix indiqués sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur. Si ces conditions changent (droits et taxes, taux de change, valeur des matières premières ...), les prix facturés sont susceptibles de varier en fonction de l'évolution de ces conditions.

## 3./ DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison prévus dans les accusés de réception de commandes sont donnés à titre indicatif. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, une indemnité quelconque ou l'application de pénalités de retard.

Le vendeur est dégagé de plein droit de tout engagement de délai relatif à ses livraisons et se réserve expressément le droit de le suspendre :

- Dans le cas où les renseignements techniques ou commerciaux, spécifications, ..., à fournir par le client ne seraient pas reçus en temps voulu par le vendeur ;
- En cas de force majeure ou d'événements tels que : conflits sociaux, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, accidents d'outillage, rebut important de pièces en cours de fabrication, interruption ou retard dans les transports ou toute autre cause amenant un chômage total ou partiel chez le vendeur ou ses fournisseurs.

Est considéré entre autre comme cas de force majeure, l'interdiction éventuelle d'exporter édictée par le gouvernement du pays d'origine du matériel.

## 4./ TRANSPORTS ET LIVRAISONS

Les marchandises sont réputées livrées au client au lieu du siège social du vendeur. Sauf mention contraire, nos expéditions se font EX Works (EXW).

Elles sont expédiées port et emballage à la charge du client. Tous ces frais sont facturés forfaitairement jusqu'à 15 Kg sauf dans le cas où le poids volumétrique est supérieur au poids réel.

Aucun recours ne pourra être exercé contre le vendeur, le transitaire ou le transporteur pour pertes, avaries ou dommages subis par les marchandises si un constat ayant force probante irréfutable n'a pas été envoyé au transporteur ou au transitaire dans un délai maximum de deux jours et notifié formellement au vendeur dans un même délai.

L'accessibilité et l'aménagement des locaux destinés à recevoir du matériel lourd et encombrant sont à prévoir en temps voulu par le client ; en aucun cas, le vendeur n'en supportera la charge.

Nous nous réservons la possibilité, sauf avis contraire de l'acheteur, d'effectuer des livraisons partielles avec facturation correspondante. Toute livraison partielle est considérée comme un contrat séparé et l'acheteur ne peut se prévaloir de l'attente du solde de matériel commandé pour différer le paiement correspondant.

## 5./ RETOUR DE MARCHANDISES

Aucune marchandise ne pourra être retournée sans l'accord préalable écrit du vendeur. Le retour ne concerne que des matériels n'ayant subi aucune modification ou altération et doit être effectué dans l'emballage d'origine.

Les frais de transport et de remise en stock sont à la charge du client. Toute réclamation faite de huit jours après réception par l'acheteur sera irrecevable.

## 6./ RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises énumérées et déterminées sur le bon de livraison resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix par le client, notwithstanding l'acceptation de tout effet de commerce, le client s'interdit de disposer des marchandises de quelque manière que ce soit jusqu'à l'accomplissement de

cette condition. Entre temps les marchandises devront rester individualisées dans les entrepôts ou ateliers du client. Les risques de perte et de destruction seront à charge de ce dernier.

## 7./ CONDITIONS DE PAIEMENT

Pour tout client ne possédant pas un compte ouvert ou en cas de difficultés financières notoires ou de solvabilité douteuse de celui-ci, il sera exigé un paiement contre-remboursement ou à la commande. Toute demande d'ouverture d'un compte devra être accompagnée de références bancaires et commerciales usuelles. Sauf conditions particulières, les paiements sont à 30 jours nets date de réception des marchandises.

Les traites soumises à l'acceptation et les billets à ordre doivent être établis ou retournés sous huit jours maximum (le délai prévu par le Code de Commerce est de 48 heures).

Tout changement de solvabilité du client laissé à notre appréciation ou un non respect des conditions de règlement pourra entraîner une réduction des délais de paiement accordés auparavant.

## 8./ DÉFAUT DE PAIEMENT ET PENALITES DE RETARD

Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'exigibilité d'intérêts fixés sur la base du taux de refinancement de la BCE majoré de 10 points, auxquels se rajoutent les frais de recouvrement de 40 €.

Cette disposition étant convenue de façon formelle et irrévocable entre les parties ne nécessitera aucune mise en demeure préalable et ceci par dérogation expresse aux Articles 1140 et 1163 du Code Civil.

Dans l'hypothèse où le vendeur accorderait un report d'échéance, il n'y aurait pas novation de la dette.

A défaut de paiement d'un seul terme (ou d'une seule traite à son échéance), l'intégralité des sommes dues par le client au vendeur deviendra immédiatement exigible.

Par ailleurs, tout incident de paiement autorisera CLF à suspendre de plein droit l'exécution de toutes les commandes en cours.

La vente ne deviendra parfaite et translatrice de propriété que lors du règlement global et parfait des factures.

Dans le cas où le vendeur serait contraint de faire intervenir son service contentieux pour obtenir le règlement des sommes dues, une indemnité fixée à 20% du montant de la créance sera due par le client, en sus des intérêts légaux, à titre de clause pénale irréductible et forfaitaire.

## 9./ GARANTIE

Sauf stipulation contraire, la garantie est de trois mois à dater du jour de la livraison et elle ne s'applique qu'au matériel livré.

Le client doit se référer dans tous les cas aux propositions faites par le vendeur.

Pendant la période de garantie, ce dernier s'engage à effectuer gratuitement tout échange de pièces reconnues défectueuses par lui.

En aucun cas cet échange ne pourra prolonger la durée de la garantie de l'ensemble du matériel.

La réparation est faite dans les locaux du vendeur, mais pourra éventuellement être sous-traitée, les frais de transport à la charge de l'expéditeur. La garantie ne couvre pas les remplacements ni les réparations qui résulteraient de l'usure normale des appareils, des détériorations ou d'accidents provenant de négligence, de défaut de surveillance, d'entretien ou de stockage, de manipulation ou d'utilisation non conforme aux spécifications du vendeur ou du fabricant.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention quelconque d'une personne extérieure au service après-vente du vendeur aura été constatée.

En aucun cas, le vendeur ne peut être déclaré responsable des conséquences directes ou indirectes tant sur les personnes ou sur les biens, d'une défaillance d'un matériel vendu par lui.

Aucune indemnité ne peut-être réclamée de ce fait à quelque titre que ce soit, y compris au titre de la privation de jouissance.

## 10./ RECETTE TECHNIQUE

Toute éventuelle recette technique du matériel est à la charge de l'acheteur et doit être effectuée dans un délai de 15 jours à compter de la date de convocation. Elle ne saurait être interprétée comme une condition suspensive de la vente et du paiement, le client bénéficiant à cet égard des garanties juridiques normales en matière de vente, selon les dispositions du Code Civil.

## 11./ EXPORTATION DU MATERIEL PAR LE CLIENT

Les marchandises en provenance des Etats-Unis ne peuvent être exportées par le client que sous réserve d'obtenir par ce dernier une autorisation préalable auprès des services compétents du Gouvernement des Etats-Unis. Le vendeur se considère dégagé de toute implication et responsabilité si cette procédure d'autorisation n'était pas observée par le client.

Par ailleurs, dans le cas général de réexportation du matériel en l'état par l'acheteur, ce dernier s'engage expressément à obtenir l'accord écrit du vendeur pour toute expédition des marchandises en dehors du territoire de la France métropolitaine. Toute revente ou ré-export aux industries nucléaires ou à des fins nucléaires est interdite sans autorisation individuelle d'export obtenue auprès des U.S et de la section commerciale de l'ambassade des U.S.

## 12./ JURIDICTION

En cas de contestation de tout ou partie des présentes conditions de vente comme pour celles pouvant naître de l'exécution d'une quelconque commande, il est fait attribution de juridiction du TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE.

